

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2022 / 2023
Licence "LOISIR SANTÉ" (Minimes à Masters)

Si vous êtes ou avez déjà été licencié FFA indiquez clairement votre N° de licence ci-dessous

Licence N°

MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE DE FAÇON CLAIRE

Première adhésion au RSSC Athlétisme		OUI	NON
Nom (écrire votre nom en majuscule)	Prénom		
Sexe : F M	Date de naissance : (JJ/MM/AAAA)		Nationalité
Adresse			
Code postal	Localité		
Courriel 1		@	
Courriel 2		@	
Tel 1			Tel 2
Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus			
Date :			Signature

Activités pratiquées (cocher la case correspondante)

Marche Nordique « Loisir »

Marche Nordique « Compétition »

Remise en Forme

Condition Physique

Certificat Médical : Article L 231-2 et 231-3 du code du sport

Pour les licences Athlé Loisir option Santé (Marche Nordique, Accompagnement Running, Remise en Forme), le soussigné certifie avoir produit :

- un certificat médical de :

Non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme datant de moins de quatre mois à la date de la prise de la licence pour la pratique « Loisir »

Non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en COMPÉTITON datant de moins de quatre mois à la date de la prise de la licence pour la pratique « Marche Nordique en Compétition »

Date du certificat médical

Pièces à fournir

- Bulletin d'inscription **entièrement rempli et signé**
- Certificat médical de moins de quatre mois (Validité du certificat médical pour les personnes licenciés FFA la saison précédente : **3 saisons Sportives**)
- Ou Le questionnaire médical rempli sur votre espace personnel FFA ou QS Sport
- Le montant de la cotisation annuelle (Consulter les tarifs 2020 / 2021)

Règlement accepté

- Espèces
- Chèque à l'ordre du "RSSC Athlétisme"
- Chèques vacances
- Coupons sport
- Passeport loisir

Il est également possible pour les personnes en faisant le demande de fractionner les règlements

La totalité du montant de l'adhésion est exigée –

règlements en chèques bancaire veuillez nous préciser les dates d'encaissement

Pour les

Le fractionnement du règlement en espèces n'est pas accepté

Tarif "Demandeurs d'Emploi" et "Étudiant" sur présentation d'un justificatif

Droit à l'image

J'autorise le RSSC Athlétisme à utiliser mon image sur tous les supports destinés à la promotion des activités du RSSC Athlétisme à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de quatre ans et pour toute la France

Je n'autorise pas le RSSC Athlétisme à utiliser mon image sur quelques supports que ce soit

Date :

Signature

Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 *

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr . Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'autorise la Fédération Française d'Athlétisme à céder mes informations personnelles à ses partenaires commerciaux

Je n'autorise pas la Fédération Française d'Athlétisme à céder mes informations personnelles à ses partenaires commerciaux

Date :

Signature

Assurance incluse dans le prix de la licence (Articles L 3231-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- Aux clubs : Une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,50 € TTC. Un club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L 321-1 du code du sport).
- Aux Licenciés : Une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme.

INFORMATIONS POUR LA PRISE D'UNE LICENCE QS-SPORT (Questionnaire de Santé)

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé –

Décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat

Vous trouverez aux articles [L. 231-2 à L. 231-2-3](#) et aux articles [D. 231-1-1 à D. 231-1-5](#) l'ensemble de ces dispositions.

Option N° 1 : Vous n'avez jamais été licencié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Licences « Découverte – Compétitions – Loisir Running »

Vous devez obligatoirement présenter un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois au jour de l'inscription) et portant impérativement la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION.**

Licences « Loisir Santé »

Vous devez présenter pour les licences : un certificat médical de moins de quatre mois au jour de l'inscription et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME.**

Option N° 2 : Vous avez été licencié dans un club FFA pour la saison 2019/2020

**VOTRE CERTIFICAT MÉDICAL INITIAL RESTE VALIDE
PENDANT TROIS SAISONS SPORTIVES SOUS LES CONDITIONS SUIVANTES**

1. Vous vous rendez sur le site de la Fédération Française d'athlétisme dans la rubrique **INFORMATIONS** « en bas de page » puis **ESPACE LICENCIÉ**. A l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe reçu avec votre licence de l'année précédente, vous devez vous connecter à votre **espace personnel**. Vous pouvez alors remplir le questionnaire de santé.
2. Vous pouvez également télécharger le questionnaire médical sur le site du RSSC Athlétisme : www.rssc-athlé.fr rubrique **INSCRIPTIONS / QS SPORT**. Vous devez remplir le questionnaire et le joindre **IMPÉRATIVEMENT DATE ET SIGNÉ** à votre formulaire d'inscription.

Options N° 3 : Vous avez été licencié dans un club FFA pour la saison 2019/2020 mais vous désirez changer de pratique

1. Vous souhaitez passer d'une licence « **Loisir Running** » à une licence « **Compétition** » ou inversement : Dans ce cas vous pouvez utiliser l'**option N° 2**. (Questionnaire de Santé)
2. Vous souhaitez passer d'une licence « **Loisir Santé** » à une licence « **Loisir Running** » ou « **Compétitions** ». Vous devez **IMPÉRATIVEMENT** fournir un certificat médical en cours de validité (moins de quatre mois) et portant la mention de **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION**

[Télécharger le QS-SPORT \(cerfa 156 99*01\)](#)